

Licence « Droit et techniques de l'Assurance » 2<sup>ème</sup> ANNEE

**ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE**

Vendredi 25 novembre 2005 – Durée : 2h00

-----  
B. Langlade

**Traitez les questions suivantes :**

1) un assuré déclare les faits suivants :

Mon enfant mineur de 15 ans a été interpellé par la Police Municipale avec 2 camarades beaucoup plus âgés pour avoir tagué les murs de l'école maternelle. D'après la Mairie, les dommages s'élèvent à 15 000 euros.

La Mairie ne porte pas plainte si les dommages sont réglés à l'amiable.

Pour information, je suis divorcé et j'exerce la garde conjointe avec mon ex-épouse sur mon fils qui était à mon domicile au moment des faits.

Après avoir cité le fondement juridique de la responsabilité de votre assuré, exposez votre position sur votre garantie dans cette affaire sachant que :

Votre contrat prévoit une limitation de garantie pour les vols et actes de vandalisme commis par les enfants mineurs de 3 000 euros.

2) un assuré vous déclare les faits suivants :

Pendant un séjour à ma maison de campagne, ma mère et sa compagne (ma mère est divorcée et depuis 10 ans et vit depuis 3 ans avec Mme Pairault Pétula) ont voulu cueillir des abricots dans le verger de ma maison de campagne.

Pour cela elles ont utilisé un escabeau qui était rangé dans l'abri de jardin. Ma mère était montée sur l'escabeau quand la marche de l'escabeau a rompu, et elle est tombée sur Pétula qui tenait l'escabeau.

Le médecin appelé sur les lieux, avec les pompiers, a diagnostiqué une entorse du genou chez ma mère et une fracture de la clavicule pour son amie.

Après avoir cité le fondement juridique de la responsabilité de votre assuré, exposez votre position sur votre garantie dans cette affaire sachant que :

Votre contrat garantit les dommages causés à toute personne autre que vos ascendants et descendants, et le recours de la Sécurité Sociale dans tous les cas.

3) Votre assuré vous déclare les faits suivants :

J'étais en vacance à l'île de Ré, et je me promenais en vélo que j'avais loué le matin même à un loueur de St Martin. Sur la piste cyclable, entre St Martin et la Couarde, à la hauteur de la Tour des Prises, j'ai voulu freiné pour m'arrêter à un stop. Le frein a lâché (le câble de frein s'est déboîté de son logement), je n'ai pu m'arrêter et j'ai percuté Mme Monique Filard, qui venait sur ma droite. Il n'y a pas de dommages corporels, mais matériels au vélo de Madame Filard et à celui que j'avais loué. Le loueur de vélo et Madame Monique Filard me réclament les frais de remise en état de leur vélo. Suis-je garanti ?

Expliquez votre position sur les responsabilités encourues par votre assuré, ses garanties par rapport au contrat MRH standard souscrit et proposez une solution pratique.

4) un assuré vous déclare les faits suivants :

Le python qui m'appartient s'est malencontreusement échappé de l'appartement où il séjourne avec moi. Avant que les pompiers ne le capturent, il a malheureusement effrayé une voisine de palier qui a fait un malaise et a du être hospitalisée,

Après avoir cité le fondement juridique de la responsabilité de votre assuré, exposez votre position sur votre garantie dans cette affaire sachant que :

Votre contrat prévoit la garantie de la responsabilité de votre assuré du fait des animaux domestiques qu'il a sous sa garde.

**Documents autorisés :** Code Civil.  
Portable et calculatrice interdits.